

Fonds de Dotation



*Aide à la Recherche Médicale
Promotion de l'Arthérapie*

Dossier de demande de financement pour une bourse d'études

Les statuts du Fonds de Dotation Patrick de Brou de Laurière lui offrent la possibilité, dans le cadre de sa mission de promotion de l'art-thérapie, d'octroyer des bourses d'études.

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le Fonds de Dotation Patrick de Brou de Laurière impose que chaque bénéficiaire prenne les engagements suivants.

Les étudiants qui sollicitent le bénéfice de cette disposition doivent déposer un dossier de demande avant la fin du mois de février. Les services administratifs du Fonds contrôlent la conformité du dossier qui est ensuite examiné par le Conseil d'Administration au mois de juin. Avant fin septembre, le postulant est informé de la décision du Conseil :

- accord pur et simple,
- rejet définitif,
- accord conditionné à la participation d'un co-financeur,
- ajournement pour complément d'information.

Le Conseil d'Administration se détermine selon de nombreux critères. Certains concernent la politique générale d'aides menée par le Fonds : montant des ressources annuelles disponibles, priorisation de certaines natures d'actions (recherche médicale, assistance aux malades, accompagnement des personnes hospitalisées, financement d'équipements etc...). Les autres vont être en rapport direct avec le dossier, notamment :

- Le niveau d'études du postulant ;
- L'adéquation de sa demande avec son parcours professionnel passé ou à venir ;
- L'intérêt présenté par sa demande au regard de la promotion de l'art-thérapie ;
- La situation financière de l'étudiant justifiant le recours à notre aide ;
- Les garanties offertes en espoir de succès et de parcours professionnel au service de l'art-thérapie et de l'œuvre d'intérêt général poursuivie par le Fonds.

Les demandeurs doivent donc attacher une importance particulière à l'établissement de leur dossier de sorte de maximiser leurs chances de réussite. **Ils doivent joindre toutes les pièces justificatives qui permettent de conforter la réalité de la situation qu'ils présentent.**

En cas d'accord, les fonds sont versés à partir du mois de janvier suivant. Le premier versement correspond aux droits d'inscription. A réception du justificatif de l'inscription, un deuxième versement sera effectué pour le solde de l'aide annuelle accordée.

Le bénéficiaire s'engage à rapporter annuellement au Fonds de Dotation, l'utilisation du financement et à justifier éventuellement de toutes dépenses dont le Fonds souhaiterait connaître les modalités et le détail.

Dans le cas où le bénéficiaire mettrait un terme prématuré à son projet, il sera tenu de rembourser prorata temporis les sommes déjà versées, hors droits d'inscription.

A _____ le :

Signature du demandeur,

Précédée de la mention manuscrite : « Lu et approuvé, bon pour accord »

Titre des Etudes ou de la Formation

Données Administratives

IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Sexe :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse actuelle :

Numéro de téléphone fixe et portable :

Adresse électronique :

Pièces à joindre

Liste non exhaustive suivant le dossier

JUSTIFICATIFS A JOINDRE AU DOSSIER

- Copie de votre CNI
- Dernier avis d'imposition sur les revenus ou celui de vos parents si vous êtes rattachés à leur foyer fiscal
- Justificatifs d'inscription scolaire, universitaire ou de formation
- Programme des études ou de la formation
- Photocopie des diplômes obtenus
- Etat certifié sur l'honneur de l'ensemble de vos ressources actuelles

Parcours scolaire – universitaire et professionnel

PARCOURS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

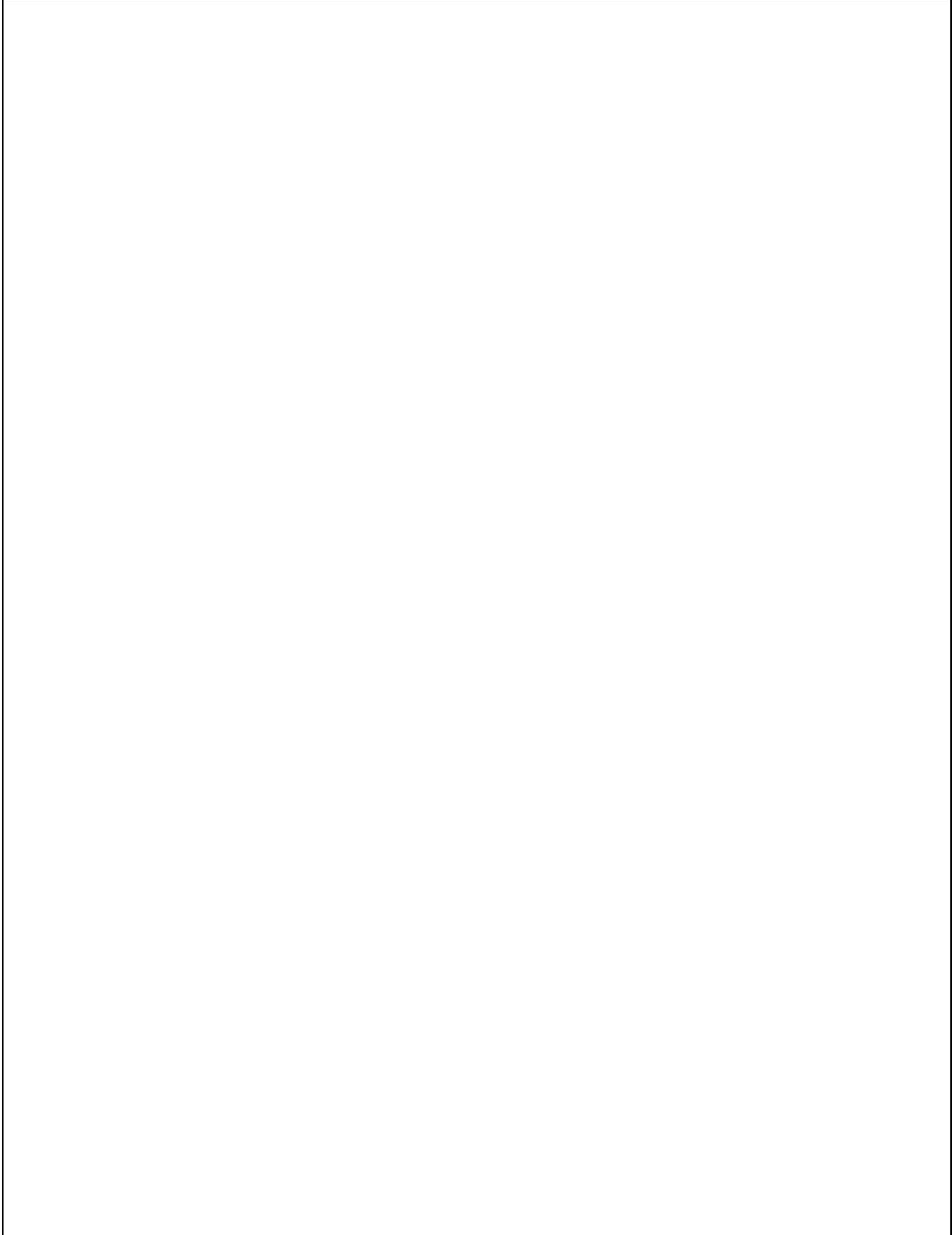
Le postulant exposera son parcours de manière détaillée et joindra en pièces justificatives copie de ses diplômes et de tout document utile.

Intégrer en **ANNEXE 1**, si le corps du texte n'est pas assez long.

PARCOURS PROFESSIONNEL

Le postulant donnera l'intégralité de son parcours à partir de son premier emploi en mentionnant les dates de début et de fin de chaque période de travail, en précisant les évènements importants qui pourraient justifier de l'évolution de son orientation.

Intégrer en **ANNEXE 2**, si le corps du texte n'est pas assez long.



Projet professionnel

Le postulant mentionnera ici toutes les informations utiles pour que le Fonds puisse apprécier l'intérêt que présente le projet au regard de sa mission de promotion de l'art-thérapie.

Intégrer en **ANNEXE 3**, si le corps du texte n'est pas assez long.

Description détaillée des études envisagées

Le postulant exposera les programmes et donnera précisément l'identification de l'établissement dispensant la formation, sa nature et son coût. Il précisera également la nature des diplômes décernés et la qualification à laquelle ils donnent accès.

Intégrer en **ANNEXE 4**, si le corps du texte n'est pas assez long.

Situation financière justifiant la demande d'aide

Le postulant doit justifier de l'insuffisance de ses ressources annuelles et expliquer les raisons qui l'obligent à avoir recours à une aide extérieure. Il précisera quelles sont les démarches qu'il a effectuées pour bénéficier d'aides publiques et expliquera les raisons pour lesquelles elles lui ont été refusées ou ne sont pas suffisantes. Il joindra utilement un tableau budgétaire faisant apparaître la proportion que représente l'aide demandée au Fonds dans le total des dépenses engagées pour la réalisation de son projet.

Intégrer en **ANNEXE 5**, si le corps du texte n'est pas assez long.

Exposé personnel du demandeur justifiant l'intervention du fonds

Il s'agit là d'une lettre de motivation qui permettra au Conseil d'apprécier l'intention, les buts, les valeurs et la détermination du demandeur.

Intégrer en **ANNEXE 6**, si le corps du texte n'est pas assez long.

A le :

Signature du demandeur,

(Mention manuscrite : « J'atteste sur l'honneur que toutes les pièces jointes sont conformes à la réalité et que ce dossier reflète en toute sincérité ma situation personnelle actuelle et mon projet professionnel).